

PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère de la Sécurité publique

Cette publication a été rédigée par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal - 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-89198-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

Table des matières

Liste des sigles et des acronymes	3
Mot de la ministre.....	4
Mot de la sous-ministre	5
Introduction	6
Réponses aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	7
Réponses aux priorités des régions — Fiches détaillées	9
Abitibi-Témiscamingue	9
Bas-Saint-Laurent.....	12
Capitale-Nationale	14
Centre-du-Québec	17
Chaudière-Appalaches	18
Côte-Nord.....	19
Estrie	22
Gaspésie.....	24
Îles-de-la-Madeleine	26
Lanaudière	27
Laurentides	28
Laval	29
Mauricie	30
Montréal	32
Montréal	33
Nord-du-Québec	35
Outaouais.....	36
Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	37
Annexe 1 : Vue d'ensemble des mesures, par éléments de mission du ministère de la Sécurité publique .	39

Liste des sigles et des acronymes

AFDR	Aide financière de dernier recours
ARK	Administration régionale Kativik
AT	Abitibi-Témiscamingue
BSL	Bas-Saint-Laurent
CA	Chaudière-Appalaches
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CEGRIM	Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes
CN	Côte-Nord
CPA	Corps de police autochtone
CPTN	Capitale-Nationale
CSMRC	Centre de services des municipalités régionales de comté
EST	Estrie
FRCN	Fonds de la région de la Capitale-Nationale
GSP	Gaspésie
IDM	Îles-de-la-Madeleine
LND	Lanaudière
LRT	Laurentides
LVL	Laval
MAU	Mauricie
MRC	Municipalité régionale de comté
MTL	Montréal
MTR	Montérégie
OT	Outaouais
PAAR	Programme d'appui aux actions régionales
PSM	Programme de soutien aux municipalités
PI	Personnes incarcérées
PPI	Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes
SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
SSLJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mot de la ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires du ministère de la Sécurité publique 2020-2022. Ce document s'adresse à l'ensemble de nos partenaires, ainsi qu'aux collectivités de nos 17 régions du Québec et à leurs élus. Il a été conçu pour soutenir les actions qui se concrétiseront au cours des deux prochaines années.

Ce plan d'action apporte des réponses aux priorités qui avaient été établies lors d'une vaste consultation menée auprès des principaux partenaires pour élaborer la Stratégie gouvernementale visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires, et couvrant la période 2018-2022. Cette dernière a d'ailleurs été révisée en 2020, afin de nous rapprocher des enjeux de nos régions et de nos divers territoires.

Les 36 mesures proposées serviront notamment à offrir un soutien accru aux administrations municipales, à titre de partenaires privilégiées, pour les aider dans leurs obligations, entre autres en ce qui concerne la sécurité sur leur territoire. Il était donc naturel qu'elles soient partie prenante de la réflexion. Ce document a été élaboré en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Je suis convaincue qu'en prenant appui sur une vision intégrée des objectifs et en alliant nos efforts et nos ressources, nous saurons créer des milieux de vie agréables et sécuritaires.

Geneviève Guilbault

Vice-première ministre
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Mot de la sous-ministre

Le ministère de la Sécurité publique a été convié, à l'instar des autres ministères du gouvernement du Québec, à prendre connaissance des priorités établies par les 17 régions du Québec, partagées avec la population dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, à explorer la manière dont il peut contribuer à répondre aux besoins exprimés et à proposer un plan soutenant les régions dans leur développement.

Dans ce cadre, le ministère a défini, pour les deux prochaines années, une trentaine d'actions permettant d'apporter des éléments de réponse concrets à certaines des priorités partagées par une ou plusieurs régions. Ces actions sont présentées dans ce document. En prenant acte de la volonté du gouvernement de voir ses institutions se placer ainsi au service des régions, le ministère espère son action plus pertinente encore. Par ailleurs, riche de cette planification adaptée aux besoins des différents lieux du Québec, il entrevoit le développement d'une toute nouvelle synergie avec les organisations régionales, au bénéfice de chaque citoyen.

Par cette collaboration, les membres du personnel du ministère de la Sécurité publique sont FIERS de leur participation active au développement du Québec.

Brigitte Pelletier

Sous-ministre

Introduction

Le plan d'action du ministère de la Sécurité publique en matière d'occupation et de vitalité des territoires a été élaboré à la suite d'une analyse attentive de la mise à jour des priorités exprimées par les différentes régions du Québec, telles qu'elles sont présentées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ce plan viendra soutenir concrètement les régions dans leurs objectifs de développement.

En parcourant la Stratégie pour prendre connaissance des priorités retenues par chacune des régions, le ministère s'est senti interpellé par certaines qui reflètent ses propres préoccupations. Ce sont plus particulièrement les priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, celles relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques.

Le présent document propose d'abord une vue d'ensemble de la contribution du ministère au développement des régions. Il présente ensuite, région par région, les réponses offertes par le ministère aux priorités établies et partagées par les régions du Québec sous forme de fiches plus complètes. Enfin, le plan se termine avec un tableau synthèse qui offre un coup d'œil rapide sur les actions proposées et les priorités des 17 régions qui trouvent un écho dans ces contributions.

Mentionnons enfin que certaines des mesures proposées, notamment les programmes de prévention offerts sur l'ensemble du territoire du Québec, contribuent à favoriser l'occupation et la vitalité du territoire de toutes les régions.

Le ministère exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires et autochtones pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

Réponses aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Objectif :	<p>Décentralisation</p> <p><i>La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus.</i></p>
Réponse à l'objectif :	Le ministère explorera les possibilités de décentralisation dans le cadre de ses projets et de ses activités futures.

Objectif :	<p>Délégation</p> <p><i>La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et qui implique un suivi des activités.</i></p>
Réponse à l'objectif :	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien technique et financier aux municipalités pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire. • En réponse à la proposition de certaines municipalités, reçue lors des échanges de décembre 2017, la gestion du nouveau Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents pourra être déléguée en tout ou en partie, selon la municipalité, à celles qui souhaitent l'assumer, conformément aux dispositions prévues à cet égard dans la <i>Loi sur la sécurité civile</i>. L'objectif est de miser sur les liens de proximité entre une municipalité et ses citoyens sinistrés pour que ceux-ci soient accompagnés diligemment et qu'ils se sentent rassurés par une communication en continu tout au long de la période de rétablissement.
Indicateurs :	Cibles :
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de prévention dont les travaux seront terminés au 31 mars 2022 • Nombre de municipalités qui gèrent totalement ou partiellement le programme d'aide financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Dix projets d'ici au 31 mars 2022 • S.O.

Objectif : Régionalisation

La régionalisation porte sur la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes.

- Réponse à l'objectif :**
- Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent en continuité avec la mise en place du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) aux Îles-de-la-Madeleine.
 - Créer une nouvelle direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie pour les régions des Laurentides et de Lanaudière afin d'assurer une présence de proximité dans ces régions du Québec et une réponse adéquate aux citoyens ayant besoin de nos services ainsi que pour accompagner les municipalités afin qu'elles augmentent leur degré de préparation à l'égard des sinistres.
 - Augmenter l'effectif des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie. L'ajout de nouvelles ressources vise à assurer une présence plus importante en sécurité civile et en sécurité incendie sur tout le territoire québécois et à fournir un soutien adéquat aux autorités municipales, que ce soit en prévention, en préparation, en intervention ou en rétablissement.
 - Afin d'assurer dans le Nord-du-Québec des conditions de détention répondant aux plus récents standards, un nouveau quartier cellulaire sera construit à Puvirnituq.

Indicateurs :

- Nombre d'embauches au CEGRIM
- Date de la mise en place d'un bureau permanent du CEGRIM
- Date à laquelle la nouvelle direction régionale des Laurentides et de Lanaudière entrera en activité
- Nombre de nouvelles ressources dans les directions régionales
- Date de finalisation des travaux du nouveau quartier cellulaire

Cibles :

- Deux nouvelles embauches d'ici le 31 mars 2022
- Accès à un bureau permanent d'ici le 31 mars 2022
- Avant le 31 mars 2021
- Huit nouvelles ressources avant le 31 mars 2022
- Avant le 31 mars 2022

Réponses aux priorités des régions — Fiches détaillées

Abitibi-Témiscamingue

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention d'Amos et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des quatre corps de police autochtones (CPA). La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de sept postes et d'une division des enquêtes régionales, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps de police autochtones et assure le service de corps policier municipal. De plus, la Sûreté emploie des agents de liaison autochtones répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des différentes nations. Ils contribuent à l'établissement, au maintien ou, le cas échéant, au rétablissement de relations basées sur le respect mutuel entre les communautés et la Sûreté. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration des stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés. Également, la Sûreté offre le Service de référence policière qui permet aux policiers d'assurer une transmission rapide et systématique des dossiers vers le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et d'orienter rapidement une victime vers le Centre qui verra à lui fournir le soutien nécessaire autant sur le plan judiciaire que sur le plan psychosocial. Par ailleurs, le ministère investit activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le Programme de soutien en prévention de la criminalité à l'intention des municipalités (PSM), le programme de financement Prévention Jeunesse et le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes (PPI).
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient, par ailleurs, soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants.

Priorité : **AT-4 :** Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.

Il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration de stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

- Offrir aux personnes incarcérées (PI) des Premières Nations et inuites des programmes spécifiques.
- Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.

Indicateurs :

Cibles :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Proportion des personnes incarcérées autochtones ayant bénéficié de programmes ou de services liés à la formation ou à l'emploi• Proportion des personnes incarcérées autochtones ayant bénéficié de services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale | <ul style="list-style-type: none">• Augmentation de 10 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2019-2020• Augmentation de 2,5 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2019-2020 |
|--|--|

Affaires policières

Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.

Indicateur :

Cible :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de CPA | <ul style="list-style-type: none">• Maintien des CPA |
|---|--|

Sûreté du Québec

- Maintenir des liens étroits avec la nation algonquine par l'entremise de deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or.
- Offrir des journées d'immersion dans les communautés environnantes au personnel nouvellement affecté dans la région.

Indicateurs :

Cibles :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les directions des CPA• Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les centres d'amitié autochtone• Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les membres de la nation• Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les organismes qui travaillent avec les Autochtones• Proportion du personnel nouvellement affecté dans la région ayant bénéficié de journées d'immersion | <ul style="list-style-type: none">• Quatre rencontres et échanges tenus par chaque agent de liaison d'ici le 31 mars 2021• Six rencontres et échanges tenus par l'agent de liaison basé à Val-d'Or d'ici le 31 mars 2021• Quatre rencontres et échanges tenus par chaque agent de liaison d'ici le 31 mars 2021• Quatre rencontres et échanges tenus par l'agent de liaison basé à Val-d'Or d'ici le 31 mars 2021• 100 % du personnel nouvellement affecté dans la région |
|---|---|

Priorité : **AT-6 :** Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Cette priorité vise entre autres à valoriser les atouts du territoire et ainsi encourager l'enracinement de la population dans son milieu de vie, à préserver et à mettre en valeur les biens matériels et immatériels du patrimoine culturel régional, à assurer la proximité des services et leur adaptation aux réalités du vieillissement de la population, à prévenir la violence et à favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

Réponse à la priorité : **Sûreté du Québec**

- Accentuer le soutien aux victimes d'actes criminels par la référence policière au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et l'offre de différents services spécialisés.
- Constituer et tenir à jour une liste de toutes les instances de concertation nationales, régionales et locales visant les Autochtones, auxquelles la Sûreté participe.
- Reconduire le projet RABASKA de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial en Abitibi-Témiscamingue et voir à son déploiement dans les municipalités régionales de comté (MRC) de la région au cours de la prochaine année.

Indicateurs :

- Taux de références policières au CAVAC
- Proportion de victimes ayant bénéficié d'un service spécialisé
- Proportion de communautés de la région pour laquelle un registre des instances visant les Autochtones a été créé avant le 31 mars 2021
- Pourcentage d'agents de probation des Services correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue formés dans le cadre du projet RABASKA

Cibles :

- Augmenter à 50 % le taux de références policières au CAVAC d'ici le 31 mars 2022
- Augmenter de 5 % la proportion de victimes ayant bénéficié d'un service spécialisé par rapport à l'année 2019-2020
- 100 % des communautés
- 100 % des agents de probation

Affaires policières

Afin d'accroître la capacité d'intervention des milieux par rapport à certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes, le ministère a développé le programme de financement Prévention Jeunesse 2019-2022 permettant aux jeunes de bénéficier d'un meilleur accompagnement et de soutien dans leur engagement à adopter un mode de vie sain.

Indicateurs :

- Nombre d'activités menées auprès des jeunes (sportives, culturelles)
- Nombre de journées de rassemblement culturel (jeunes et parents)
- Nombre d'ateliers de prévention et de sensibilisation

Cible :

- Variable selon les projets soutenus financièrement

Bas-Saint-Laurent

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Rimouski et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, la Sûreté du Québec assure le service de corps policier municipal. Elle valorise également une interaction plus directe entre les policiers et les citoyens, l'adaptation de son programme de parrainage en fonction des besoins et dans l'objectif d'améliorer le lien de communication avec les acteurs clés du territoire. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale du Bas-Saint-Laurent, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité :	<p>BSL-2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.</p> <p><i>Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région poursuit ses efforts de cohésion, de complémentarité, de solidarité et de justice sociale ainsi que de valorisation de la mobilisation citoyenne et des collectivités. Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Priorité : **BSL-3** : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.

Les acteurs de la région comptent participer activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. De plus, la région souhaite se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux.

Réponse à la priorité : **Sécurité civile et incendie**

Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.

Indicateurs :

- Nombre de projets de prévention dont les travaux seront terminés au 31 mars 2022
- Valeur des biens et des infrastructures protégés par les travaux de prévention réalisés

Cibles :

- Au moins un projet de prévention réalisé en collaboration avec une municipalité dont les travaux seront terminés au 31 mars 2022
- S.O.

Sûreté du Québec

- Actualiser le programme de parrainage afin qu'il rejoigne un plus grand nombre d'acteurs clés des communautés de manière à mieux tenir compte des besoins de la population.
- Assurer le déploiement du programme de parrainage renouvelé afin de développer une relation de proximité avec les acteurs clés des communautés.

Indicateurs :

- Date de mise en œuvre d'un projet pilote du programme de parrainage actualisé dans un centre de services MRC (CSMRC)
- Proportion de districts où le modèle de parrainage renouvelé a été déployé
- Proportion des interventions dans le cadre du programme de parrainage réalisées auprès des acteurs clés de la communauté et ne faisant pas partie de l'administration municipale

Cibles :

- Mise en œuvre d'un projet pilote au plus tard le 31 mars 2021
- 100 % des districts d'ici le 31 mars 2022
- Augmentation de 5 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2018-2019

Capitale-Nationale

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère deux établissements de détention situés dans la ville de Québec, l'un destiné aux hommes et l'autre à la clientèle féminine, et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police municipal et du corps de police autochtone. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de six postes, vient offrir des services complémentaires aux corps municipal et autochtone et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Un bureau du CEGRIM, un partenaire des communautés riveraines, est situé dans la région.
- Le ministère est également responsable du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN). Cet organisme contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région. Il assure un lien entre plusieurs partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec ceux-ci pour contribuer à l'essor de la région. L'organisation remplit également des mandats de conseil, de concertation et de coordination ainsi que de financement. Il préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale dans le but d'assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région. Il s'assure du suivi des travaux des sous-comités économique, social, aménagement et développement du territoire. Il favorise la concertation et la cohésion des acteurs désireux de stimuler les différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. De plus, il administre le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), il est responsable du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et soutient les activités de développement local et régional de la Ville de Québec et des MRC de la région dans le cadre du Fonds de développement des territoires. Finalement, il assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

Priorité :	CPTN-1 : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.	
	<i>Cette priorité vise à assurer la disponibilité de main-d'œuvre dans les milieux agricoles et agroalimentaires.</i>	
Réponse à la priorité :	Secrétariat à la Capitale-Nationale	
	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022. Participer aux rencontres du comité directeur de l'Entente. 	
	Indicateurs :	Cibles :
	<ul style="list-style-type: none"> Participation financière annuelle du SCN Nombre de rencontres auxquelles le SCN a participé 	<ul style="list-style-type: none"> 300 000 \$ au 31 mars 2022 Quatre rencontres par année

Priorité :	CPTN-3 : Développer les infrastructures touristiques.	
	<i>Cette priorité vise à appuyer les promoteurs dans la création de produits qui miseront sur les particularités de la région et l'innovation en soutenant le développement durable d'activités et d'infrastructures récréotouristiques.</i>	
Réponse à la priorité :	Secrétariat à la Capitale-Nationale	
	Appuyer la création de nouvelles infrastructures touristiques.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles infrastructures touristiques ayant reçu l'appui du SCN 	<ul style="list-style-type: none"> Deux nouvelles infrastructures touristiques

Priorité :	CPTN-6 : Catalyser l'économie circulaire régionale.	
	<i>Cette priorité vise à appuyer les intervenants dans le développement de l'économie circulaire, à mobiliser les ressources assurant le lien entre tous les acteurs concernés et à déployer les maillages.</i>	
Réponse à la priorité :	Secrétariat à la Capitale-Nationale	
	<ul style="list-style-type: none"> Mandater le sous-comité économique de la CAR pour appuyer ce développement, mobiliser les ressources et assurer les maillages dans des projets multisectoriels tels que ceux en lien avec l'énergie, l'alimentation, la culture, la construction, etc. Favoriser l'émergence de projets régionaux renforçant l'économie circulaire et l'achat local. 	
	Indicateurs :	Cibles :
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres avec des promoteurs de projets d'économie circulaire Nombre de projets régionaux accompagnés par le sous-comité 	<ul style="list-style-type: none"> Deux rencontres par année Trois projets accompagnés

Priorité :	<p>CPTN-7 : Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre.</p> <p><i>Cette priorité vise à favoriser l'accueil et la rétention de nouvelles populations, y compris les immigrants et les nouveaux arrivants, et à concilier la famille, le travail et les études afin d'attirer, de recruter et de retenir la main-d'œuvre de demain.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Secrétariat à la Capitale-Nationale</p> <p>Soutenir Québec International dans un nouveau volet de promotion de la région afin d'attirer de la main-d'œuvre.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne de promotion 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de promotion et de notoriété internationale complétée
	<p>Services correctionnels</p> <p>Offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements organisés 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée Carrière d'ici le 31 mars 2022

Priorité :	<p>CPTN-8 : Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel.</p> <p><i>Cette priorité vise à concrétiser la vocation culturelle et à favoriser le maintien d'infrastructures témoignant de l'histoire et du patrimoine ainsi que la réalisation d'initiatives concertées.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Secrétariat à la Capitale-Nationale</p> <p>Soutenir financièrement l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'Entente 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Huit projets soutenus dans le cadre de l'Entente

Centre-du-Québec

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois. Ce cheminement se fait notamment grâce à des formations et à des programmes adaptés aux capacités des individus et à leurs besoins.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police autochtone de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de six postes, vient offrir des services complémentaires à ceux du corps autochtone et assure le service de corps policier municipal. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : **CDQ-5** : Assurer des services de proximité.

Des citoyens mieux informés sont des citoyens plus intéressés au développement de leur milieu et plus mobilisés à y participer pour améliorer la qualité de leur vie.

Réponse à la priorité : **Affaires policières**

Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Chaudière-Appalaches

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des deux corps de police municipaux de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de dix postes, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : CA-13 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie. La région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé. Elle vise également à lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité.

Réponse à la priorité : Affaires policières

Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Côte-Nord

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des cinq corps de police autochtones de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de neuf postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps autochtones et assure le service de corps policier municipal. De plus, la Sûreté emploie des agents de liaison autochtones répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des différentes nations. Ils contribuent à l'établissement, au maintien ou, le cas échéant, au rétablissement de relations basées sur le respect mutuel entre les communautés et la Sûreté. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Côte-Nord, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité :	CN-1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.	
	<i>Plusieurs municipalités de la Côte-Nord sont isolées en raison de barrières physiques naturelles et de l'absence de réseau routier. La région compte en outre 1 825 km de littoral. Plus de la moitié de celui-ci est considéré comme une zone d'érosion sensible (505 km) ou moyennement sensible (695 km). Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision concernant son territoire et de soutenir les projets et les études qui visent à résoudre les problématiques d'érosion des berges.</i>	
Réponse à la priorité :	Sécurité civile et incendie	
	Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	
	Indicateurs :	Cibles :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de prévention dont les travaux seront terminés au 31 mars 2022 • Valeur des biens et des infrastructures protégés par les travaux de prévention réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un projet de prévention réalisé en collaboration avec une municipalité dont les travaux seront terminés d'ici le 31 mars 2022 • S.O.

Priorité :	CN-5 : Rendre la Côte-Nord attractive en raison de ses emplois, de son mode de vie, de sa culture et de son environnement.	
	<i>À cause du déclin démographique et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la région doit attirer et retenir les personnes et les travailleurs. Les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre et l'accès à des services d'accueil doivent être soutenues.</i>	
Réponse à la priorité :	Services à la gestion	
	Promouvoir les emplois offerts par le ministère de la Sécurité publique dans la région de la Côte-Nord auprès des organismes d'aide à l'emploi et des établissements d'enseignement.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts effectués auprès des organismes et établissements d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre organismes et établissements d'enseignement contactés

Priorité :	CN-7 : Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.	
	<i>À cause du déclin démographique et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la région doit attirer et retenir les personnes et les travailleurs. Les initiatives pour favoriser la formation secondaire générale et professionnelle doivent être soutenues.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscriptions de personnes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 2 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2019-2020

Priorité :	CN-8 : Agir en synergie.	
	<i>Les activités de réseautage et de concertation devront être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.</i>	
Réponse à la priorité :	Sûreté du Québec	
	Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapie de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Baie-Comeau et à Sept-Îles	
	Indicateurs :	Cibles :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les directions des CPA • Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les centres d'amitié autochtone • Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les membres des communautés • Nombre de rencontres et d'échanges tenus avec les organismes qui travaillent avec les Autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre rencontres et échanges tenus par chaque agent de liaison d'ici le 31 mars 2021 • Six rencontres et échanges tenus par l'agent de liaison basé à Sept-Îles d'ici le 31 mars 2021 • Quatre rencontres et échanges tenus par chaque agent de liaison d'ici le 31 mars 2021 • Quatre rencontres et échanges tenus par l'agent de liaison basé à Sept-Îles d'ici le 31 mars 2021

Estrie

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Sherbrooke et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des deux corps de police municipaux. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de sept postes et de son unité d'enquête, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec son bureau régional de Sherbrooke rattaché à la direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants.

Priorité :	EST-1 : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.	
	<i>Des difficultés de recrutement et de maintien des travailleurs dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention, sont observables. La région entend également adopter des mesures proactives de recrutement afin de répondre aux besoins.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels	
	Évaluer la possibilité de créer d'ici 2022 un service concernant la formation et l'employabilité des personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	
	Indicateur :	Cible :
	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt de l'étude de faisabilité du nouveau service 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 31 mars 2022

<p>Priorité :</p>	<p>EST-10 : Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.</p> <p><i>Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.</i></p>
<p>Réponse à la priorité :</p>	<p>Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>
<p>Indicateur :</p>	<p>Cible :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'organisations municipales ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

<p>Priorité :</p>	<p>EST-13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.</p> <p><i>Les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</i></p>
<p>Réponse à la priorité :</p>	<p>Services correctionnels</p> <p>Offrir aux personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR).</p>
<p>Indicateur :</p>	<p>Cible :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des personnes incarcérées informées quant à l'obtention de l'AFDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation annuelle de 10 % par rapport à l'année 2019-2020

Gaspésie

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère deux établissements de détention situés à Percé et à New Carlisle. Il offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des deux corps de police autochtones. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de sept postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps autochtones et assure le service de corps policier municipal. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : **GSP-2** : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques, la région se heurte toujours à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est important de répertorier les initiatives qui touchent les déterminants sociaux de la santé tels que la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social, l'éducation, les services de proximité et l'aménagement d'espaces de socialisation.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Offrir aux personnes incarcérées de l'Établissement de détention de New Carlisle les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours.

Indicateur :

- Proportion de personnes incarcérées ayant été informées quant à l'obtention de l'AFDR avant leur libération

Cible :

- Augmentation annuelle de 5 % par rapport à l'année 2019-2020

Affaires policières

Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.

Indicateur :

- Proportion d'organisations municipales ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Priorité : **GSP-3** : Soutenir l'enseignement et la recherche en région.

La région vise également à offrir plus de formations à distance, de stages de cycles supérieurs ou de projets de recherche orientés selon ses besoins.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Mettre en place le comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé.

Indicateur :

- Date de dépôt du mandat du comité et de ses modalités de fonctionnement

Cible :

- Le 31 mars 2022

Îles-de-la-Madeleine

- En matière d'**affaires policières**, la Sûreté du Québec assure le service d'un corps policier municipal. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le bureau principal du CEGRIM, un partenaire important des Îles-de-la-Madeleine en matière de gestion des risques d'incidents maritimes, y est situé.

Priorité : **IDM-4** : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.

Les changements climatiques ont et auront des répercussions sur le territoire et sur son occupation. D'ailleurs, l'érosion des berges s'accélère déjà, ainsi que toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion.

Réponse à la priorité : **Sécurité civile et incendie**

- Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent liés à la mise en place du CEGRIM.
- Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.

Indicateurs :

- Nombre d'embauches d'ici le 31 mars 2022
- Date de la mise en place d'un bureau permanent du CEGRIM
- Nombre de projets de prévention dont les travaux seront terminés d'ici le 31 mars 2022
- Valeur des biens et des infrastructures protégés par les travaux de prévention réalisés

Cibles :

- Deux nouvelles embauches d'ici le 31 mars 2022
- Accès à un bureau permanent d'ici le 31 mars 2022
- Au moins un projet de prévention réalisé en collaboration avec les Îles-de-la-Madeleine dont les travaux seront terminés au 31 mars 2022
- S.O.

<p>Priorité : IDM-5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.</p> <p><i>Des citoyens mieux informés ont plus de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer la qualité de leur vie.</i></p>		
<p>Réponse à la priorité : Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>		
<table border="1"> <tr> <td> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM </td> <td> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022 </td> </tr> </table>	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022
<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022 	

Lanaudière

- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des quatre corps de police municipaux et du corps de police autochtone de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de neuf postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtone et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa nouvelle direction régionale des Laurentides et de Lanaudière, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

<p>Priorité : LND-9 : Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité.</p> <p><i>La place et le rôle des citoyens dans la vie communautaire devront être définis ainsi que la valorisation de la participation citoyenne au développement de la communauté, promue, dans une optique d'autonomisation des personnes et des communautés.</i></p>		
<p>Réponse à la priorité : Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>		
<table border="1"> <tr> <td> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM </td> <td> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022 </td> </tr> </table>	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022
<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022 	

Laurentides

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Saint-Jérôme et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des sept corps de police municipaux. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de sept postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa nouvelle direction régionale des Laurentides et de Lanaudière, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité :	<p>LRT-1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.</p> <p><i>Plusieurs secteurs d'activité prévoient une pénurie de main-d'œuvre qualifiée au cours des prochaines années. Le taux de diplomation est donc une préoccupation pour la région. Pour faire face aux défis associés, la région recherche par ailleurs une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Services correctionnels</p> <p>Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscriptions des personnes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 25 inscriptions aux programmes d'ici le 31 mars 2022

Priorité :	<p>LRT-3 : Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité.</p> <p><i>Sur le plan social, la région désire inciter les citoyens à s'engager dans leur communauté, et ce, de façon à favoriser l'inclusion de tous. Étant donné que les acteurs en développement social n'ont pas tous la même capacité d'action, les intervenants régionaux comptent améliorer la complémentarité des interventions de ces acteurs.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Laval

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention Leclerc de Laval, destiné à la clientèle féminine, et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police municipal de la région. La Sûreté du Québec vient offrir des services complémentaires à ceux du corps municipal. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de Montréal et de Laval, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité :	LVL-2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes. <i>La région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. Elle entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services.</i>	
Réponse à la priorité :	Services correctionnels Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inscription des femmes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi au regard des admissions annuelles 	Cible : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 2 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2019-2020

Mauricie

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Trois-Rivières et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière de **affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police municipal et des deux corps de police autochtones de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de sept postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux du corps municipal et des corps autochtones et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : MAU-2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.

Cette priorité vise à faire connaître et à bonifier l'offre en éducation et en formation continue, à adapter les programmes et les formules d'apprentissage en milieu de travail ainsi qu'à favoriser la rétention des diplômés régionaux.

Réponse à la priorité : Services correctionnels

Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.

Indicateur :

- Taux d'inscription des personnes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi

Cible :

- Augmentation de 5 % par rapport à l'année 2019-2020 d'ici le 31 mars 2022

Priorité : MAU-5 : Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.

Cette priorité vise à agir pour la réduction des inégalités sociales en soutenant les initiatives offrant des services en réponse aux besoins de base de la population (alimentation, logement, mobilité, etc.) et en assurant un accès équitable à ceux-ci par un accompagnement adapté.

Réponse à la priorité : Affaires policières

Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.

Indicateur :

- Proportion des organisations ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM

Cible :

- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Montérégie

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Sorel-Tracy et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des huit corps de police municipaux et des deux corps de police autochtones de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de dix-sept postes et du bureau des enquêtes régionales, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : **MTR-4** : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

La Montérégie désire mettre en place des mesures visant à augmenter l'attraction de la main-d'œuvre et à favoriser son maintien. Des actions particulières devront être menées pour assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.

Indicateur :

- Taux de personnes incarcérées qui participent aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi

Cible :

- Augmentation de 10 % par rapport à l'année 2019-2020 d'ici le 31 mars 2022

Priorité :	<p>MTR-5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.</p> <p><i>Cette priorité vise à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Affaires policières</p> <p>Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des organisations municipales ayant mis en place les mesures préventives pour lesquelles elles ont obtenu du financement dans le cadre du PSM 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Montréal

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies, et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police municipal de la région. La Sûreté du Québec, à l'aide de son Quartier général, de l'Unité des crimes contre la personne et d'un poste desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux du corps municipal. Le Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale offre ses services pour réaliser des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale et son assistance sur les scènes de crimes majeurs. Ses connaissances en médecine légale, en biologie, en toxicologie, en pathologie, en chimie physique et organique, de même que son expertise en balistique, en faux documents ainsi qu'en génétique, en informatique, en odontologie et en anthropologie, servent à l'élaboration des preuves scientifiques. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de Montréal et de Laval, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Priorité :	<p>MTL-5 : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la construction de logements qui répondent aux besoins de la métropole.</p> <p><i>Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes et des aînés. Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Services correctionnels</p> <p>Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire les personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une AFDR dans l'objectif de contrer la pauvreté.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de moyens utilisés pour informer les contrevenants de l'AFDR 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un moyen supplémentaire de diffusion d'information concernant l'AFDR

Priorité :	<p>MTL-6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant aux membres des peuples autochtones.</p> <p><i>Montréal s'est engagée dans une stratégie de la réconciliation qui valorise la présence autochtone passée, présente et future sur son territoire, et offre aux membres des différents peuples autochtones qui y habitent un cadre de vie sécuritaire et épanouissant, que ce soit en soutenant les artistes autochtones de la métropole ou les femmes et les jeunes dans l'établissement de l'entrepreneuriat autochtone, ou encore en soutenant des programmes culturellement adaptés de lutte contre l'itinérance et la toxicomanie.</i></p>	
Réponse à la priorité :	<p>Services correctionnels</p> <p>Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des programmes ou des services spécifiques qui favorisent leur réinsertion sociale.</p>	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des personnes incarcérées autochtones ayant bénéficié de services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 2,5 % d'ici le 31 mars 2022 par rapport à l'année 2019-2020

Nord-du-Québec

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des 2 corps de police autochtones de la région et de leurs 23 détachements. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de cinq postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps autochtones et assure le service de corps policier municipal. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ainsi que sa direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : **NDQ-1 :** Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour favoriser l'instauration d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

Réponse à la **Affaires policières**
priorité :

Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.

Indicateur :

- Présence d'un CPA sur le territoire

Cible :

- Maintien du CPA

Priorité : **NDQ-4** : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.

De nombreux usages sont conciliés, notamment la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature, les activités récréotouristiques, la récolte de produits forestiers non ligneux et l'exploitation forestière et minière. La région doit encourager les projets et les initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion.

Réponse à la priorité : **Sécurité civile et incendie**

Soutenir l'Administration régionale Kativik (ARK), par l'intermédiaire de sa Table de concertation supralocale de sécurité civile, dans la définition des risques et la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55^e parallèle.

Indicateur :

- Nombre d'interventions de soutien effectuées auprès de l'ARK

Cible :

- Au moins deux interventions par année

Outaouais

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Hull et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement des deux corps de police municipaux et d'un corps de police autochtone. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de quatre postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtone et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale de l'Outaouais, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants.

<p>Priorité :</p>	<p>OT-11 : Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.</p> <p><i>Afin d'encourager la vitalité économique de la région, l'offre de formation doit aussi tenir compte des besoins des entreprises établies dans les différentes parties du territoire.</i></p>
<p>Réponse à la priorité :</p>	<p>Services correctionnels</p> <p>Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu</p>
<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inscription de personnes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi 	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 75 % par rapport à l'année 2019-2020 d'ici le 31 mars 2022

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- En matière de **services correctionnels**, le ministère collabore avec les institutions et les organismes avec lesquels il partage sa mission. Il gère l'Établissement de détention de Roberval et offre des services qui visent à éclairer les tribunaux et à assurer l'évaluation, la prise en charge et le suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et en détention. Il favorise ainsi une justice de proximité et un maintien des personnes non loin de leurs proches, contribuant de la sorte au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère joue un rôle important dans l'encadrement du corps de police municipal et du corps de police autochtone de la région. La Sûreté du Québec, par l'intermédiaire de six postes desservant la région, vient offrir des services complémentaires à ceux du corps municipal et du corps autochtone et assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le ministère investit par ailleurs activement dans plusieurs programmes visant à prévenir et à combattre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités. Parmi ces derniers, notons le PSM, le programme de financement Prévention Jeunesse et le PPI.
- En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, les municipalités se sont vu confier la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Toutefois, le ministère encadre leurs actions et précise leurs obligations par l'entremise de la *Loi sur la sécurité civile*, de la *Loi sur la sécurité incendie* et des règlements qui en découlent. Le ministère, avec sa direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, se fait également partenaire des municipalités en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement afin de réduire les risques de sinistres et d'accroître la résilience de la population face à certains événements pouvant compromettre la sécurité des personnes et causer des dommages aux infrastructures essentielles. Il vient par ailleurs soutenir les municipalités lorsque des événements causent des dommages importants. Le CEGRIM est également un partenaire auprès des communautés riveraines de la région.

Priorité : **SLSJ-3** : Assurer le développement des communautés.

Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.

Réponse à la priorité : **Services correctionnels**

Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.

Indicateur :

- Taux d'inscription de personnes incarcérées aux programmes ou aux services liés à la formation et à l'emploi

Cible :

- Augmentation de 2 % par rapport à l'année 2019-2020 d'ici le 31 mars 2022

Affaires policières

- Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.
- Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.

Indicateurs :

- Nombre de CPA
- Proportion des bénéficiaires du PSM ayant concrétisé les mesures pour lesquelles elles ont obtenu du financement

Cibles :

- Maintien des CPA.
- 100 % des organisations municipales soutenues d'ici le 31 mars 2022

Annexe 1 : Vue d'ensemble des mesures, par éléments de mission du ministère de la Sécurité publique

	Mesures proposées	Région et numéro de la priorité																	
		AT	BSL	CPTN	CDQ	CA	CN	EST	GSP	IDM	LND	LRT	LVL	MAU	MTR	MTL	NDQ	OT	SLSJ
Sécurité civile et sécurité	Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.		3				1			4									
	Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent reliés à la mise en place du CEGRIM.									4									
	Soutenir l'ARK dans la définition des risques et la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55° parallèle.																4		
Services correctionnels	Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.																	1	
	Évaluer la possibilité de créer d'ici 2022 un service concernant la formation et l'employabilité des PI afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.							1											
	Mettre en place le comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé.								3										
	Offrir à l'ensemble des PI les informations nécessaires à l'obtention d'une AFDR.							13	2								5		
	Offrir aux PI des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.	4															6		
	Offrir aux PI des Premières Nations et inuites des programmes spécifiques.	4																	
	Offrir aux PI des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.			7			7						1	2	2	4			3
Services à la gestion	Promouvoir les emplois offerts par le ministère dans la région de la Côte-Nord auprès des organismes d'aide à l'emploi et des établissements d'enseignement.						5												
Affaires policières	Soutenir la capacité d'intervention des milieux par rapport à certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme de financement Prévention Jeunesse 2019-2022.	6																	
	Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	4															1		3
	Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du PSM.		2		5	13		10	2	5	9	3		5	5				3
Sûreté du Québec	Accentuer le soutien aux victimes d'actes criminels par la référence policière au CAVAC.	6																	
	Actualiser le programme de parrainage afin qu'il rejoigne un plus grand nombre d'acteurs clés des communautés de manière à mieux tenir compte des besoins de la population.		3																
	Assurer le déploiement du programme de parrainage renouvelé afin de développer une relation de proximité avec les acteurs clés des communautés.		3																
	Constituer et tenir à jour une liste de toutes les instances de concertation nationales, régionales et locales visant les Autochtones, auxquelles la Sûreté participe.	6																	
	Maintenir des liens étroits avec les Premières Nations par l'entremise des agents de liaison de la Sûreté du Québec.	4					8												
	Offrir des journées d'immersion dans les communautés environnantes aux membres nouvellement affectés.	4																	
	Reconduire le projet RABASKA de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial en Abitibi-Témiscamingue et voir à son déploiement dans les MRC de la région pour la prochaine année.	6																	
Secrétariat à la Capitale-Nationale	Appuyer la création de nouvelles infrastructures touristiques.			3															
	Favoriser l'émergence de projets régionaux renforçant l'économie circulaire et l'achat local.			6															
	Mandater le sous-comité économique de la CAR pour appuyer le développement de l'économie circulaire, mobiliser les ressources et assurer les maillages.			6															
	Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.			1															
	Participer aux rencontres du comité directeur de l'Entente.			1															
	Soutenir financièrement l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.			8															
	Soutenir Québec International dans un nouveau volet de promotion de la région afin d'attirer de la main d'œuvre.			7															

